

Image not found or type unknown



Droit du travail pour un frontalier en suisse

Par **Tarik**, le **18/06/2008** à **01:52**

bonjour, je suis travailleur frontalier, à lausanne. je ne suis pas aller travailler, depuis une semaine et, j'ai appelé mon patron ce jour, en lui disant, ue je n'aais pas de justificatif d'absence, pour cette semaine et, il m'a répondu de ne plus venir et m'a demandé une lettre de démission. de plus, depuis le 3 septembre 2007, je travaille dans son entreprise, sans permis de travail (permis G). quels sont mes droits ? merci